

## Quand le préfet d'Île-de-France bouscule la Maire de Paris, C'est encore les agents qui prennent les coups !

N'en jetez plus, la cour est pleine... On pensait avoir eu notre lot de mauvaises nouvelles pour l'été, et pourtant, dans un article du journal Le Parisien paru le 2 août, c'est un nouveau coup dur qui frappe les agents de la Ville !

À l'approche des élections de 2022, quand le préfet d'Île-de-France (ancien secrétaire général du gouvernement) moque la « ville-capitale » et conteste la pénibilité parisienne, c'est encore nous qui faisons les frais des querelles politiques.

### Nos sujétions remises en question

Alors que fin avril 2021, la ministre la transformation de la fonction publique, Amélie de Montchalin, invitait la Ville de Paris à « adopter une grille de sujétions tenant compte de la pénibilité des activités », aujourd'hui cette dernière rétorque que ce qui a été voté au Conseil de Paris n'est pas légal !

Après des mois de mobilisation, de dialogue social et de travail, aboutissant à un règlement déjà très contraignant pour nous tous, tout est remis à plat. Soi-disant trop souple, le règlement du temps de travail adopté par le Conseil de Paris ne convient pas à l'État !

Quant au calendrier, pas de souplesse de ce côté-là non plus, l'État veut une application non pas progressive mais immédiate dès le 1<sup>er</sup> janvier.

L'adjoint de la Maire de Paris en charge des ressources humaines, Antoine Guillou, lui-même s'étonne de l'entêtement du gouvernement à maintenir le calendrier de cette loi dans le contexte actuel...

**Plus que jamais restons soudés ! Les guéguerres politiques ne doivent pas se faire sur le dos des agents publics parisiens.**

## Toujours vigilante, la CFTC à vos côtés

